



Bruxelles, le 16 août 2018

Monsieur Didier Reynders
Vice Premier Ministre, Ministre des Affaires
étrangères et européennes
Rue des Petits carmes 15
1000 Bruxelles

Nos références : 2018-08-14-OME- COE – CAHDPH : Suspension des
travaux du Comité
Votre correspondant : Olivier Magritte

Objet : *Conseil de l'Europe* - Suspension des travaux du Comité des droits des
personnes handicapées

Le Belgian Disability Forum asbl (BDF) regroupe 18 organisations représentatives des personnes handicapées en Belgique. Son but est d'assurer le suivi des politiques européennes et supranationales ayant une influence sur la vie des personnes handicapées.

Par ce courrier, le BDF souhaite exprimer sa préoccupation et sa déception de voir le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CoE) suspendre, pour « raisons budgétaires », les travaux du Comité Ad-Hoc d'experts sur les droits des personnes handicapées (CAHDPH).

Le BDF est inquiet de voir, ainsi, la mise en œuvre de la stratégie handicap 2017-2023 fragilisée par la disparition d'un rouage important pour son monitoring.

Les personnes handicapées restent l'un des groupes les plus marginalisés de notre société. Le CAHDPH était un outil important pour assurer que le CoE mette en œuvre les droits des personnes handicapées tels que formulés dans la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées (UNCRPD).

La suspension des travaux du CAHDPH est un mauvais signal envoyé à la communauté internationale. Il est d'autant plus négatif qu'il va à l'encontre du point de vue du Comité ONU des droits des personnes handicapées qui considère que des coupes budgétaires ne peuvent affecter les droits des personnes handicapées et que les Etats Parties



Bruxelles, le 16 août 2018

devraient prévenir tout effet régressif en matière de handicap dus à des mesures d'austérité.

C'est pourquoi, le BDF vous invite à prendre en considération l'impact négatif de la suspension des travaux du CAHDPH et à jouer de l'influence de la Belgique pour garantir que toutes les décisions futures prises par le CoE, y compris par le Conseil des Ministres soient en accord avec les droits des personnes handicapées.

Nous vous assurons de notre ferme volonté de travailler avec vous, en application de l'article 4.3 de l'UNCRPD, de manière à garantir la mise en œuvre complète de l'UNCRPD et le mainstreaming des droits des personnes handicapées dans toutes les activités du CoE.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale

Pierre GYSELINCK
Président